

« JEUNESSE CREATIVE »

APPEL À CANDIDATURES

POUR DES CHANTEURS ET CHANTEUSES EN ACTIVITÉ

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION DE ENABEL

ENTRE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA BELGIQUE

Date de sortie de l'appel : 3 juin 2025

Date limite de soumission des candidatures : 22 juin 2025

Localité ciblée : MBUJI MAYI

**1. CONTEXTE ET OBJECTIFS**

L'intervention Jeunesse Créative (Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale) est une intervention centralisée et pilotée à Kinshasa dont des activités spécifiques se déploient sur plusieurs centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kisangani et Bukavu) ciblés en fonction des opportunités, des besoins et des acteurs présents localement. Cette intervention constitue le second volet du pilier 1 de la nouvelle stratégie Enabel 2023-2027 qui  **vise à valoriser le potentiel de la jeunesse, tant en termes de formation et d'intégration économique, que d'épanouissement socio-culturel.**

Africalia est mobilisé pour la mise en œuvre d'un volet de l'intervention dont l'objectif spécifique est **d'améliorer les services des opérateurs culturels pour un meilleur accès des jeunes de 12 à 35 ans aux prestations culturelles et aux activités socio-culturelles, tout en permettant une meilleure intégration économique des acteurs culturels.**

L'objectif poursuivi par le présent appel est de **renforcer les compétences techniques et managériales des acteur-ice-s clés de la chaîne de valeur musicale**, de favoriser les synergies entre professionnel-le-s et artistes émergent-e-s et de structurer l'écosystème musical du Kasai grâce à des outils innovants.

Le présent appel à candidatures vise à **identifier et sélectionner 10 chanteur-euse-s basé-e-s à Mbuji Mayi.**

## 2. PARCOURS ET CALENDRIER (INDICATIF ET SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION)

Une fois sélectionné-e-s, les artistes suivront une série de modules artistiques qui se donneront en français avec comme finalité la production d'un album collectif.

Ce projet se déroulera de juillet 2025 à juin 2026.

## 3. CRITERES DE RECEVABILITÉ

Cet appel à candidatures est ouvert uniquement aux chanteur-euse-s qui remplissent les conditions suivantes :

Sont éligibles :	Sont non éligibles :
Des chanteur-euses : <ul style="list-style-type: none"> <li>» Solos (artistes individuel-le-s)</li> <li>» En activité régulière souhaitant se professionnaliser</li> <li>» Entre 18 et 35 ans</li> <li>» Résidant à <b>Mbuji Mayi</b></li> <li>» Disponibles pour le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Les musiques religieuses et de propagandes politiques</li> <li>» Tous les dossiers de candidatures incomplets ou rendus hors délais</li> </ul>

## 4. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Pour répondre à cet appel à candidature, les artistes intéressé.e.s sont invité.e.s à nous envoyer :

- » un **formulaire de candidature** reprenant des informations sur leur profil ;
- » une **brève vidéo** (2 minutes max) de démonstration de **chant a cappella** ;
- » des **annexes** (voir liste en bas).

Le formulaire de candidature est à remplir en ligne et disponible en cliquant sur [ce LIEN](#) du **3 juin au 22 juin 2025 (inclus)**. Les candidatures seront examinées par un comité de sélection et évaluées sur base des conditions d'éligibilité et des critères de sélection repris ci-dessous.

**Les candidatures déposées après la date limite pour soumission (22 juin) ainsi que les candidatures non complètes ne seront pas prises en considération.** Dans le cas d'une candidature incomplète, nous ne reviendrons pas vers le-la candidat-e.

### Liste des documents à inclure dans le dossier de candidature :

1. le **formulaire de candidature** dument complété ;
2. une brève **vidéo** (2 minutes max) de démonstration de chant a cappella (dans la langue de votre choix) ;

3. un **document administratif** prouvant de votre **identité** (carte d'électeur, acte de naissance, carte étudiante, carte d'identité, passeport, etc.) ;
4. tout autre document jugé pertinent pour l'appel et pouvant renforcer votre dossier de candidature.

Droits à l'image / droits d'auteur : en soumettant leur candidature, les participant-e-s acceptent que leur prestation puisse être diffusée sur les plateformes de l'événement et autorisent l'utilisation de leur image dans ce cadre.

## 5. CRITERES DE SELECTION

Les **critères de sélection** porteront essentiellement sur :

### 1. Le profil de l'artiste :

- » les capacités vocales (chant a capella) ;
- » l'utilisation de rythmes kasaiens et de styles musicaux traditionnels ou tradi-modernes est vivement encouragé ;
- » le potentiel de développement artistique ;
- » la motivation à partager les connaissances acquises.

Les candidatures des artistes féminines sont vivement encouragées.

2. **Une audition en live** aura lieu devant un jury de sélection pour une démonstration de *chant a cappella* avec la possibilité de s'accompagner d'un instrument.

Les artistes retenu-e-s pour le programme seront notifié-e-s par courriel électronique et leur liste sera publiée sur les différents réseaux sociaux de Africalia dans le **courant du mois de juillet 2025**.

## 6. INFORMATIONS DE CONTACT

Une **réunion d'information** en ligne sur Zoom via [ce LIEN](#) se tiendra le **mardi 10 juin 2025 à 10h** (heure de Mbuji Mayi). Pendant cette réunion, nous présenterons les objectifs de cet appel et le formulaire de candidature. Nous répondrons également aux questions que vous pourriez avoir.

Pour toute information et question complémentaire, veuillez nous contacter, uniquement par courriel, à l'adresse [africalia@africalia.be](mailto:africalia@africalia.be) **au plus tard le 17 juin 2025** avec en objet du mail : « Appel Jeunesse Créative - Mbuji Mayi ». Au-delà de cette date, aucune suite ne sera donnée à vos questions.

## DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Africalia s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger vos données à caractère personnel contre notamment l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, et pour préserver leur totale confidentialité.